

ARRIVÉE
15 OCT. 2009



mémoire et solidarité

Paris, le 7 octobre 2009
N° 2009-131/DFP/CG/SV

Le Préfet, directeur général de l'ONAC

à

Monsieur le Ministre des affaires étrangères et européennes
Direction des français à l'étranger et de l'administration
consulaire
Secrétariat général de l'assemblée des français de l'étranger
244 bd Saint Germain
75351 Paris 07 SP

Objet : Vœu n°com/B. 10/09/09 de la commission des anciens combattants

Référence : Message électronique du 18 septembre 2009

Vous m'avez transmis par voie électronique le vœu de la commission des anciens combattants de septembre 2009 relatif à la numérisation des archives nécrologiques.

Comme suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous apporter les éléments de réponse suivants :

Au 1^{er} janvier 2010, l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) sera en charge de l'entretien des nécropoles nationales et Hauts-lieux en France et poursuivra à ce titre le travail de numérisation des archives relatives à l'état civil, à la nécrologie et aux inscriptions sur les tombes dans ces nécropoles qu'a entrepris la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) depuis plusieurs années.

Le transfert à l'ONACVG de l'entretien des nécropoles à l'étranger est prévu dans le contrat d'objectifs et de moyens de l'établissement public en 2011. Les modalités précises de ce transfert doivent faire l'objet d'études complémentaires en 2010. Ces travaux seront l'occasion d'étudier les modalités d'extension aux sépultures de militaires français à travers le monde du travail de numérisation des archives entrepris sur le territoire national.

Opérateur du ministère de la défense en matière de mise en œuvre de la politique de mémoire combattante, l'ONACVG est particulièrement sensible à la question de la préservation et de la diffusion des archives et portera donc une attention toute particulière à ce thème dans le cadre de ses travaux sur les nécropoles à l'étranger.

Rémy ENFRUN